



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/654
S/17471

18 septembre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 34 de l'ordre du jour provisoire*
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Note verbale datée du 17 septembre 1985, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, en réponse à ses notes du 8 février et 19 juillet 1985, a l'honneur de lui communiquer ce qui suit :

Cette année, la communauté internationale célèbre largement le quarantième anniversaire de la victoire sur le fascisme et le militarisme, remportée lors de la seconde guerre mondiale. Si ce sont les efforts conjugués des alliés qui ont permis d'écraser l'agresseur, la contribution de l'Union soviétique a néanmoins été décisive.

La grande victoire sur les forces de l'agression et de la réaction et la création de l'Organisation des Nations Unies qui s'en est suivie ont donné à l'humanité l'espoir que le racisme et le fascisme, qui avaient semé la mort et la destruction en Europe et dans de nombreuses autres parties du monde, seraient anéantis définitivement et ont considérablement stimulé le prodigieux essor des mouvements de libération nationale des peuples opprimés en lutte contre le colonialisme, la sujétion et la domination impérialiste.

Cette année est également marquée par un autre événement important : le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Organisation des Nations Unies sur l'initiative de l'Union soviétique. Ces 25 ans ont été marqués par des succès remarquables dans la réalisation des buts élevés de la Déclaration. Les empires coloniaux se sont écroulés et, sur leurs ruines, on a vu apparaître des dizaines de jeunes Etats indépendants. Pourtant, aujourd'hui encore, le colonialisme, le racisme et la discrimination raciale persistent dans certaines régions du monde.

* A/40/150.

La République socialiste soviétique d'Ukraine apporte un soutien indéfectible aux peuples opprimés qui luttent pour se libérer du joug colonial et des autres formes de dépendance et de domination étrangère; c'est pourquoi elle se prononce pour l'élimination immédiate et totale de tous les vestiges du colonialisme sans exception et pour l'application des décisions des Nations Unies visant à donner pleinement effet à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'accession immédiate de la Namibie à une indépendance authentique est un des problèmes les plus douloureux et les plus pressants de notre époque. Partageant l'inquiétude de la communauté internationale devant la gravité de la situation en Namibie et alentour, la RSS d'Ukraine a maintes fois exposé sa position de principe sur cette question dans diverses notes et dans des interventions à l'Organisation des Nations Unies et en d'autres instances internationales. Cette position demeure inchangée.

La RSS d'Ukraine estime que le peuple namibien doit exercer sans tarder son droit inaliénable à une autodétermination et à une indépendance véritable sur la base du maintien de l'unité et de l'intégralité territoriale du pays, y compris Walvis Bay et les îles au large des côtes, que les troupes d'occupation et l'administration coloniale d'Afrique du Sud doivent se retirer immédiatement et entièrement de Namibie et que la totalité du pouvoir doit passer aux mains du peuple namibien représenté par la South West Africa People's Organization (SWAPO), que l'ONU, l'OUA et le Mouvement des pays non alignés reconnaissent comme seul représentant légitime du peuple namibien.

La RSS d'Ukraine souscrit pleinement à la résolution 39/50 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1984, dans laquelle celle-ci a réaffirmé énergiquement que l'occupation illégale et coloniale de la Namibie par l'Afrique du Sud, qui persiste en violation des résolutions répétées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, constitue un acte d'agression contre le peuple namibien et un défi à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, qui est directement responsable de la Namibie jusqu'à son indépendance. Puisqu'elle est responsable de l'avenir politique de la Namibie, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle décisif dans la solution du problème namibien, le Conseil de sécurité exerçant un contrôle constant et effectif de ce processus.

Appuyant toutes les résolutions et décisions de l'ONU sur la Namibie, notamment la résolution 39/50 de l'Assemblée générale, la République socialiste soviétique d'Ukraine exige que le régime raciste d'Afrique du Sud mette fin à l'occupation illégale de la Namibie et accorde immédiatement l'indépendance à la Namibie conformément aux décisions de l'Organisation des Nations Unies sur cette question. La seule base acceptable à un règlement politique du problème namibien et à l'accession du peuple namibien à l'indépendance et au développement autonome demeure la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, laquelle doit être appliquée immédiatement dans toutes ses dispositions, sans modifications, réserves ou conditions préalables.

En tant que membre du Conseil de sécurité, la RSS d'Ukraine a soutenu la résolution 566 (1985) dans laquelle le Conseil a rejeté l'insistance que l'Afrique du Sud met à lier l'indépendance de la Namibie à des considérations extrinsèques et sans pertinence aucune.

La RSS d'Ukraine condamne énergiquement la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste d'Afrique du Sud, les mesures qu'il prend en vue de porter atteinte à l'unité et à l'intégrité territoriale de ce pays, son refus persistant d'appliquer les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et son refus de reconnaître au peuple namibien, son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. L'extension à la Namibie du système inhumain d'apartheid, mis en place par le régime de Pretoria, et la cruelle discrimination exercée contre la population du pays par suite du morcellement de son territoire en fonction de critères raciaux constituent des pratiques véritablement criminelles.

La RSS d'Ukraine soutient la lutte que mène le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, contre l'agression sud-africaine et pour l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance dans un Etat uni jouissant de l'intégrité territoriale, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale. Cette lutte du peuple namibien menée par tous les moyens dont il dispose, y compris la lutte armée, était et demeure légitime. La RSS d'Ukraine condamne les tentatives incessantes et systématiques de l'administration illégale d'Afrique du Sud visant à ébranler, à discréditer et à anéantir la SWAPO, les membres et les partisans de ce mouvement de libération nationale de la Namibie.

La RSS d'Ukraine condamne énergiquement l'Afrique du Sud qui continue de renforcer sa puissance militaire en Namibie, qui emploie des mercenaires pour maintenir son occupation de ce pays et mener des attaques contre des Etats africains indépendants et qui utilise le territoire namibien pour lancer des actes répétés d'agression, de subversion et de déstabilisation contre les pays voisins. A cet égard, la RSS d'Ukraine soutient sans réserve la demande adressée à la communauté internationale par l'Assemblée générale, dans sa résolution 39/50 pour qu'elle accroisse d'urgence son appui financier, matériel, militaire et politique aux Etats de première ligne.

La RSS d'Ukraine dénonce la poursuite du pillage des ressources de la Namibie, patrimoine inviolable et incontestable du peuple namibien, par des monopoles étrangers et des sociétés transnationales. Il faut mettre fin aux activités illégales des Etats impérialistes et des sociétés transnationales en Namibie sous administration sud-africaine et faire en sorte que ceux-ci appliquent toutes les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment celles qui prévoient le retrait immédiat de tous les investissements de Namibie et la cessation de la coopération avec le régime sud-africain.

La RSS d'Ukraine partage la conclusion contenue dans la résolution 39/50 de l'Assemblée générale selon laquelle les intérêts étrangers - financiers, économiques et autres - qui opèrent en Namibie constituent un obstacle majeur à son indépendance.

La coopération persistante des Etats impérialistes avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, militaire et nucléaire contribue à la perpétuation de l'occupation illégale de la Namibie en compromettant la solidarité internationale contre le régime d'apartheid et en encourageant celui-ci à continuer de saboter obstinément les décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation de la Namibie. Etant donné l'urgente nécessité d'assurer l'application des décisions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'accession de la Namibie à une indépendance véritable et compte tenu des actes de provocation perpétrés par l'Afrique du Sud à l'encontre de ce territoire, qui constituent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, la RSS d'Ukraine appuie la demande adressée par l'Assemblée générale au Conseil de sécurité d'imposer immédiatement des sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud, ainsi qu'il est prévu au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et la proposition des Etats africains tendant à ce que le Conseil de sécurité adopte des mesures complémentaires contre l'Afrique du Sud, notamment décrète un embargo sur les livraisons de pétrole et de produits pétroliers au régime de Pretoria; elle condamne énergiquement les activités des Etats-Unis d'Amérique, de certains autres Etats occidentaux et d'Israël visant à tourner les décisions déjà adoptées par l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'application de sanctions contre l'Afrique du Sud.

Dans le cadre de leur politique d'"engagement constructif", les Etats-Unis et l'Afrique du Sud s'efforcent obstinément de lier l'indépendance de la Namibie à des questions extrinsèques, en particulier au retrait des forces cubaines de l'Angola, ce qui constitue une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. La RSS d'Ukraine rejette ce couplage comme étant illégal et sans fondement aucun.

Elle condamne et rejette toutes les manœuvres qu'entreprend l'Afrique du Sud pour perpétuer sa domination en Namibie en lui accordant une pseudo-indépendance et en imposant de façon unilatérale au peuple namibien un "règlement interne" par la création d'un "gouvernement provisoire" ou de toute autre institution illégale. La RSS d'Ukraine estime que le régime raciste de Pretoria et les Etats impérialistes qui continuent de favoriser sa politique criminelle consistant à substituer à un juste règlement de la question namibienne une variante néo-colonialiste, portent l'entière responsabilité des dangereuses répercussions que leurs tentatives de faire obstacle à l'application des décisions de l'ONU sur l'octroi à la Namibie d'une indépendance véritable et de la liberté peuvent avoir pour la paix et la sécurité internationales.

Observant scrupuleusement toutes les décisions et recommandations de l'ONU visant à isoler et boycotter le régime raciste d'Afrique du Sud, la RSS d'Ukraine n'entretient avec celui-ci aucune relation d'ordre politique, économique, militaire ou autre. Elle se prononce, comme elle l'a toujours fait, pour que tous les Etats mettent fin à leur coopération avec le régime d'apartheid.

Fidèle aux principes de l'internationalisme prolétarien et conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, la RSS d'Ukraine accorde un important soutien politique, moral et matériel au mouvement de libération nationale du peuple namibien et à tous ceux qui luttent contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid en Afrique australe.

Elle apporte régulièrement son concours financier à l'International Defence and Aid Fund for Southern Africa et offre des bourses dans ses établissements d'enseignement à des candidats recommandés par les mouvements de libération nationale reconnus par l'ONU et l'OUA.

De nombreuses activités sociales sont organisées dans la RSS d'Ukraine pour soutenir la juste lutte du peuple namibien. Les moyens d'information de masse jouent un rôle important à cet égard en assurant une large publicité aux buts et objectifs de cette lutte, aux différents aspects de la question de Namibie et aux efforts déployés par l'ONU et ses organes pour parvenir au plus vite à régler le problème namibien.

La juste lutte que mène le peuple namibien sous la direction de la SWAPO pour son indépendance et sa libération et contre les tentatives du régime raciste d'Afrique du Sud et de ses protecteurs impérialistes d'imposer à la Namibie un régime néo-colonialiste continuera de bénéficier de l'appui sans réserve de la RSS d'Ukraine.

La Mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies serait obligée au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.
